



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

50 | 2015

Sociétés et forces de sécurité au XIXe siècle

Introduction

Quentin Deluermoz, Arnaud-Dominique Houte et Aurélien Lignereux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4815>

DOI : 10.4000/rh19.4815

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2015

Pagination : 7-21

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Quentin Deluermoz, Arnaud-Dominique Houte et Aurélien Lignereux, « Introduction », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 50 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4815> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.4815>

Tous droits réservés

QUENTIN DELUERMOZ, ARNAUD-DOMINIQUE
HOUTE, AURÉLIEN LIGNEREUX

Introduction

Que l'on puisse illustrer un dossier sur la sécurité¹ sans passer par la silhouette attendue d'un agent de l'ordre, voilà en soi tout un programme. Arrêtons-nous sur cette image de couverture, épisode final de la tentative de cambriolage d'une maison de campagne scandée en trois tableaux par Louis Boilly en 1810. Ce serait se tromper que d'y voir la fureur des sauveurs d'un jour. Loin de donner libre cours à une rage justicière, les voisins, guidés en cela par les notables qui les encadrent, neutralisent en silence les voleurs en des gestes sûrs : l'un est saisi au collet, un autre est maintenu hors d'état de nuire sous la menace d'un pistolet d'arçon, tandis que le troisième, plaqué au sol par un chien, doit à l'un des intervenants de ne pas être plus violemment malmené. Ce serait également faire erreur que de sourire devant l'outrance d'une scène sur-jouée. Qu'importe si la peinture des physionomies a pris le pas sur la scène de genre, qu'importent la trogne des voleurs, l'exemplarité des complémentarités et des contrastes, ou le jeu des suggestions comme l'intimité violée d'un secrétaire : l'image aux allures d'estampe a rencontré son public et donné lieu, de la part de Franconi et de Camel, à une pièce en deux actes, jouée au Cirque-Olympique de Paris à partir du 30 décembre 1812². Même sous l'Empire, on croyait donc aux vertus d'une réplique immédiate au point de laisser représenter le triomphe de la vigilance des voisins en dehors de la gendarmerie. Mieux, la loi du 10 vendémiaire an IV sur la police intérieure des communes ne faisait-elle pas obligation à ses habitants, sous peine de l'application de la responsabilité collective civile, d'avoir pris les mesures pour prévenir et contrer les violences et déprédations sur leur territoire ?

L'essentiel est là : la percée frappante des études policières et la prodigieuse accumulation de connaissances sur les différentes forces de l'ordre ne

1. Les auteurs tiennent à remercier le comité de rédaction de la *Revue d'histoire du XIX^e siècle* dont les relectures ont enrichi et clarifié l'ensemble du dossier. Cette introduction a bénéficié des échanges scientifiques du projet SYSPOE (*Systèmes policiers européens, XVIII^e-XIX^e siècles*) sélectionné par le programme blanc de l'ANR en 2012 (ANR-12-BSH3-0004).

2. Annie Scottez-De Wambrechies et Florence Raymond, *Boilly (1761-1845)*, Paris, Chaudun, 2011, p. 264-265.

sauraient faire oublier la part qui doit revenir en matière de sécurité à tout un chacun. Encore faut-il souligner qu'il ne s'agit là ni de compléter, ni de couronner la collection des acteurs policiers en allant au-delà des agents professionnels, mais de mettre au premier plan le jeu de relations qui détermine le champ de l'ordre et de la sécurité et qui en complique la définition, impossible à figer. C'est dans cette perspective qu'a été pensé le présent dossier, situé entre deux moments historiographiques : d'une part, une première phase principalement institutionnelle et sociale dont les problématiques ne sont pas encore épuisées et dont les acquis doivent être mieux diffusés ; d'autre part, une démarche émergente, qui se tourne davantage vers des questions politiques et culturelles et qui s'ouvre très largement aux approches transnationales.

UN XIX^e SIÈCLE REPEUPLÉ DE POLICES

Longtemps abandonnée à une historiographie corporatiste prolifique, mais qui privilégie le récit institutionnel quand elle ne verse pas dans l'hagiographie, l'histoire des forces de l'ordre a émergé dans le champ universitaire à la fin du XX^e siècle. Pionnière, la Société de 1848 posa un premier jalon au début des années 1980 : au moment même où elle élargit ses centres d'intérêt à l'ensemble du XIX^e siècle, elle choisit la question de la répression comme premier axe fédérateur. Il s'agissait, explique Alain Faure, de « faire ce qu'on pourrait appeler une histoire ouvrière à l'envers : sauter par-dessus la barricade pour observer au plus près les forces de l'ordre, surprendre leurs conciliabules, voir se décider les meurtres “de classe”, etc. ». Après des échanges animés, qui témoignent d'un fort investissement autour du projet³, le colloque *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle* se tint en décembre 1983⁴. L'élan retomba toutefois très vite, et le champ serait reparti en friche si des francs-tireurs n'en avaient pas poursuivi et approfondi l'exploration. Soutenue en 1991, la thèse de Jean-Marc Berlière sur l'institution policière sous la Troisième République⁵ constitue à cet égard une étape d'autant plus importante qu'elle ouvre un dialogue fécond avec les sociologues, dont les analyses renouvellent alors

3. Alain Faure souligne la dynamique générationnelle qui mobilise les élèves de Maurice Agulhon, Michelle Perrot et Philippe Vigier, non sans susciter quelques tensions. Cf. « Quand nous faisons « 48 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 31 | 2005, mis en ligne le 18 février 2006, consulté le 11 mars 2015. URL : <http://rh19.revues.org/943> ; DOI : 10.4000/rh19.943

4. *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 1987.

5. Jean-Marc Berlière, *L'institution policière en France sous la Troisième République*, thèse d'histoire sous la direction de Pierre Lévêque, Université de Bourgogne, 1991. Signalons également trois études monographiques : Jean-François Tanguy, *Le maintien de l'ordre public en Ille-et-Vilaine (1870-1914)*, thèse d'histoire sous la direction de Jacques Léonard, Université de Rennes II, 1986 ; Marie Vogel, *Les polices des villes entre local et national : l'administration des polices urbaines sous la Troisième République*, thèse de science politique sous la direction de François d'Arcy, Université de Grenoble 2, 1993 ; Édouard Ebel, *Police et société. Histoire de la police et de son activité en Alsace au XIX^e siècle*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.

les lectures de l'ordre public⁶. Encore plus méconnue, en dépit de travaux isolés⁷, l'histoire de la gendarmerie sort à son tour de l'ombre à la fin des années 1990, grâce aux initiatives du Service historique de la Gendarmerie nationale, créé en 1995, et à l'émergence d'un véritable chantier de recherche autour de Jean-Noël Luc, qui organise en 2000 à la Sorbonne un premier colloque international sur la gendarmerie du XIX^e siècle, avant de diriger un volumineux guide de recherche : s'ouvrent ainsi bon nombre de nouvelles pistes qui s'articulent autour d'une histoire sociale et culturelle de l'arme, de ses acteurs et de ses missions, envisagés à toutes les échelles⁸. Ces nouvelles voies rencontrent le chantier dynamique impulsé par les historiens des polices du XVIII^e siècle, qui ont su enrichir et renouveler un cadre historiographique ancien duquel émergeaient la lieutenance générale de police et les commissaires du Châtelet et qui s'animait grâce aux relectures de la rue parisienne engagées par Arlette Farge. En dépassant l'histoire du « modèle parisien », dont l'étude est elle-même reprise et repensée à partir des papiers de Delamare ou de Lenoir⁹, les travaux qui s'engagent dès les années 1990 ouvrent une réflexion sur l'identité de cette police des Lumières et explorent de nouvelles pistes : la territorialisation des polices et leur insertion dans les réformes urbaines ; les pratiques scrutées au plus près, à l'exemple de l'identification des personnes ; les personnels, dont l'étude atteint la finesse du grain prosopographique¹⁰.

La découverte et le classement de nouveaux fonds d'archives¹¹ ne suffisent toutefois pas à expliquer ce nouvel intérêt pour l'histoire des forces de l'ordre. L'historien écrit dans son époque, et il faudrait sans doute analyser l'impact d'une actualité médiatique particulièrement riche au début du XXI^e siècle, mais dont les racines remontent aux années 1970, lorsque la question de la sécurité publique est devenue un enjeu politique doté d'une visibilité croissante. En retour, les politistes ont été amenés à souligner que

6. Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

7. Clive Emsley, *Gendarmes and the State in 19th Century Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

8. Jean-Noël Luc [dir.], *Gendarmerie, État et société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; Jean-Noël Luc [dir.], *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recherche*, Maisons-Alfort, SHGN, 2004.

9. Publié au début du XVIII^e siècle, le *Traité de la police* de Nicolas Delamare fait connaître les mutations de la police parisienne. Si son étude nourrit depuis longtemps l'histoire de la police d'Ancien Régime, les travaux récents s'intéressent davantage à sa circulation et à son influence à travers les villes et capitales d'Europe. Composés pendant la Révolution, les « papiers Lenoir » rendent compte des idées du dernier lieutenant de police de l'Ancien Régime : cf. Vincent Milliot, *Un policier des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

10. On renverra, entre autres et sans pouvoir les citer tous, aux travaux de Justine Berlière, Pascal Brouillet, Vincent Denis, Catherine Denys, Jean-Luc Laffont, Brigitte Marin ou Vincent Milliot.

11. Victimes de leur succès croissant, les Archives de la préfecture de police finissent d'ailleurs par quitter leurs locaux exigus du V^e arrondissement, en 2014. Quant aux archives de la gendarmerie, elles se trouvent désormais à Vincennes, depuis que l'ancien Service historique de la gendarmerie nationale a été absorbé au sein du Service historique de la Défense. Rappelons néanmoins que la plupart des fonds qui y sont conservés concernent le XX^e siècle : les archives de la gendarmerie du XIX^e siècle sont dispersées, pour l'essentiel, dans les archives départementales.

le « paradoxe policier » auquel a pu pousser l'aspiration contemporaine en faveur d'une police de proximité ne faisait que réactiver des contradictions éprouvées dans le passé, au fil des multiples expériences qui ont vu œuvrer des policiers à la fois intégrés et séparés¹². Ce n'est là du reste qu'un exemple du jeu d'échos auquel se livrent les historiens et les sociologues à partir de leurs terrains respectifs et grâce à une lecture réciproque.

Disons aussi que c'en est fini – ou presque – du soupçon jeté sur une histoire *policrière* qui aurait été prisonnière de sources fatalement biaisées et de préjugés forcément sécuritaires... On mesure mieux, au contraire, la nécessité d'étudier ces institutions et ces individus dont les archives irriguent depuis longtemps déjà l'histoire du XIX^e siècle. À observer combien policiers et gendarmes patrouillent dans les notes de bas de page des grandes thèses labroussiennes, on perçoit plus clairement la centralité de l'objet. Scientifiquement, *l'observation des observateurs* s'est imposée en exigence fédératrice, dans un mouvement qui dépasse de loin le rayon policier pour s'attacher à toute la production des savoirs d'État¹³. On comprend mieux, enfin, l'importance de ces questions de sécurité dans des sociétés travaillées par les dynamiques révolutionnaires de la démocratisation et de l'industrialisation autant que par les mouvements de fond, heurtés, de la « pacification » ou de l'étatisation. L'influence de Norbert Élias, avec ses analyses sur le « processus de civilisation » et de Michel Foucault sur la « disciplinarisation » ou la normalisation, perce ainsi dans les problématiques émergentes¹⁴.

Toujours est-il que l'on peut parler avec Vincent Milliot, dès 2007, de « l'ouverture d'un moment historiographique » : « Le paysage qui se dessine, écrit-il alors, est celui d'une histoire sociale des institutions, attentive aux hommes et à leurs pratiques, à leurs itinéraires et à la construction de leurs identités professionnelles, soucieuse de mieux rendre compte des compromis sur lesquels se fondent l'ordre public, le "vivre ensemble", à travers une appréhension nuancée et critique des rapports entre la population et les diverses forces de police »¹⁵. En témoignent un flot montant

12. Jean-Louis Loubet del Bayle, « Police et proximité ou le paradoxe policier », *Cahiers de la sécurité*, n° 26, décembre 2013, p. 102-106. On soulignera au passage le rôle pionnier joué par le Centre d'études et de recherches sur la police (Toulouse).

13. Exemple de cette démarche, Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008.

14. Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 ; *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 ; *Studien über die Deutschen : Machtkämpfe und Habitusentwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1989 ; Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975 ; ainsi que les ouvrages qui suivent la parution de *Il faut défendre la société : cours au Collège de France (1975-1976)*, Paris, Gallimard-Seuil-EHESS, 1997. Sur les usages historiologiques du premier, Quentin Deluermoz [dir.], *Norbert Élias et le XX^e siècle. Le processus de civilisation à l'épreuve*, n° spécial de *Vingtième Siècle*, 2010-2 ; pour le second, et plus spécifiquement vis-à-vis de la police, Vincent Denis, « L'histoire de la police après Foucault, un parcours historien », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013-4, p. 139-155.

15. Vincent Milliot, « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-2, 2007, p. 162-177.

de publications¹⁶, couronné au printemps 2007 par le colloque de Caen *Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*¹⁷, et une moisson de thèses qui enrichissent notre connaissance des institutions policières du XIX^e siècle et des hommes qui les composent. Sortent ainsi de l'ombre les gardes champêtres, la garde de Paris, les gendarmes départementaux, les agents de police parisiens, les policiers lyonnais – les relations complexes entre ces forces de l'ordre faisant l'objet de la thèse de Laurent Lopez¹⁸. Loin de se réduire à de strictes monographies institutionnelles, ces enquêtes partagent, chacune à sa manière, la volonté d'interroger la place des corps de police et de gendarmerie dans l'organisation politique et sociale et dans l'imaginaire national; elles interrogent plus fondamentalement ce que recouvre la notion d'ordre public dans l'histoire du XIX^e siècle. Partant à la recherche des formes du contrôle social dans l'espace lyonnais, Alexandre Nugues-Bourchat saisit ainsi les marges de manœuvre des populations qui n'abandonnent pas complètement le maintien de l'ordre aux forces de police. En dessinant les contours mouvants d'une « France rébellionnaire » qui ne peut se comprendre qu'en lien avec la croissance d'une gendarmerie plus sûre d'elle-même, Aurélien Lignereux place au cœur de l'étude les relations entre force publique et société, tandis qu'Arnaud-Dominique Houte interroge, derrière la constitution et les redéfinitions du « métier de gendarme », la banalisation et l'insertion sociale de cette institution militaire réputée pour son esprit de corps. Ces mêmes questions irriguent la thèse de Quentin Deluermoz, qui montre, par une démarche interactionniste et avec un regard plus anthropologique, que l'ordre public parisien est le produit d'une construction socio-culturelle.

16. Même si cet ouvrage s'inscrit dans une démarche institutionnelle plus traditionnelle, il faut citer Michel Auboin, Arnaud Teyssier, Jean Tulard [dir.], *Histoire et dictionnaire de la police*, Paris, Robert Laffont, 2005. Interrogeant davantage les enjeux politiques et culturels de la police, John Merriman, *Police Stories. Building the French State, 1815-1851*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

17. Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa, Vincent Milliot [dir.], *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2008.

18. Par ordre chronologique de soutenance des thèses, dont la plupart ont ensuite été publiées : Fabien Gaveau, *L'Ordre aux champs. Histoire des gardes champêtres en France, de la Révolution française à la Troisième République. Pour une autre histoire de l'État*, thèse d'histoire sous la direction de Jean-Marc Berlière, Université de Bourgogne, 2006, inédit; Alexandre Nugues-Bourchat, *La Police et les Lyonnais au XIX^e siècle. Contrôle social et sociabilité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010; Fabien Cardoni, *La Garde républicaine d'une République à l'autre (1848-1871)*, Rennes, PUR, 2008; Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012; Aurélien Lignereux, *La France rébellionnaire, Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, PUR, 2008; Arnaud-Dominique Houte, *Le métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2010; Laurent Lopez, *La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, PUPS, 2014; Florent Prieur, *Dompter une ville en colère. Genèse, conception et mise en œuvre de la police d'État de Lyon (1800-1870)*, thèse d'histoire sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université de Lyon II, 2013.

LES RESSORTS D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Ce champ de recherche s'enrichit au contact des développements de l'histoire du crime et de la justice au XIX^e siècle¹⁹, qui empruntent les voies complémentaires de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle. Dès les années 1990, les formes et les représentations de la délinquance font ainsi l'objet de riches études qui s'inscrivent dans le sillage des travaux pionniers d'Alain Corbin et de Michelle Perrot pour explorer les imaginaires de l'insécurité²⁰. Simone Delattre éclaire ainsi la nuit parisienne et la demande de régulation sociale qui s'esquisse dans la première moitié du XIX^e siècle²¹; Dominique Kalifa part à la poursuite du crime dans une société médiatique naissante où se célèbrent les noces de l'encre et du sang, avant de prolonger l'enquête – et d'en interroger les fondements et les enjeux – autour des figures du détective et du commissaire de police, acteurs et témoins d'une nouvelle culture de l'ordre, partagée entre fascination et répulsion²². L'histoire des représentations permet de la même manière d'aborder les peurs sociales à travers l'étude des « désordres ordinaires » analysés par Anne-Claude Ambroise-Rendu²³ et d'approcher l'imaginaire du monstre, observé par Frédéric Chauvaud²⁴ et Anne-Emmanuelle Demartini²⁵. En s'attaquant aux crimes extrêmes du parricide et de l'infanticide, Sylvie Lapalus et Annick Tillier montrent enfin comment l'histoire de la déviance enrichit notre compréhension des normes et des tensions sociales²⁶. Accueillant plusieurs de ces travaux, abordant conjointement les pratiques et les imaginaires, le colloque de 2005 sur l'enquête judiciaire au XIX^e siècle aura constitué, à cet égard, un précieux point de rencontre où s'éprouve la complémentarité des

19. Jean-Claude Farcy, *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, PUF, 2001.

20. Michelle Perrot, *Les ombres de l'histoire. Crime et châtiement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001.

21. Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000.

22. Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995; *Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherches en France 1832-1942*, Paris, Plon, 2000; *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2004; Dominique Kalifa et Pierre Karila-Cohen [dir.], *Le commissaire de police au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008.

23. Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la Troisième République à la Grande guerre*, Paris, Seli Arslan, 2004. Cette appréhension des peurs sociales reste un chantier dynamique : Emmanuel Fureix, « Histoire d'une peur urbaine : des « piqueurs » de femmes sous la Restauration », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013-3, p. 31-54; Catherine Denys, « Insécurité? Des insécurités vécues aux discours sécuritaires policiers dans les villes de l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle », in Pierre Bergel et Vincent Milliot [dir.], *La ville en ébullition. Sociétés urbaines à l'épreuve*, Rennes, PUR, 2014, p. 33-45.

24. Frédéric Chauvaud, *Les criminels du Poitou au XIX^e siècle : les monstres, les désespérés, les voleurs, La Crèche, Geste éditions, 1999; Justice et déviance à l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, PUR, 2007.

25. Anne-Emmanuelle Demartini, *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001; Anna Caiozzo, Anne-Emmanuelle Demartini, *Monstre et imaginaire social*, Grâne, Créaphis, 2008.

26. Sylvie Lapalus, *La mort du vieux. Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004; Annick Tillier, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne, 1825-1865*, Rennes, PUR, 2001.

démarches²⁷. La question de l'identification contribue de la même manière à fédérer les énergies²⁸.

L'élan n'est pas retombé, au contraire, au cours de la dernière décennie : on pourra prendre la mesure du chemin parcouru en consultant des bibliographies toujours plus fournies qui témoignent de la place croissante des questions d'ordre et de sécurité dans le paysage scientifique²⁹. Longtemps tenue en lisière de l'histoire générale du XIX^e siècle, l'histoire des polices et de la gendarmerie participe désormais pleinement à ces renouvellements³⁰ et dissémine ses résultats dans de nouveaux champs thématiques. Le bicornes et les menottes trouvent ainsi place, parmi d'autres exemples, dans l'histoire de la citoyenneté et de la République³¹ ; à travers l'étude du *colonial policing*, ils offrent un angle d'attaque stimulant pour penser l'ambivalence des sociétés coloniales³² ; ils figurent également au cœur des recherches sur l'autorité et la masculinité³³. Comme le rappelait Clive Emsley dans un article pionnier³⁴,

27. Jean-Claude Farcy, Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc [dir.], *L'enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2007. Soulignons aussi, sur une échelle chronologique plus large, le rôle joué par le colloque québécois : Claire Dolan [dir.], *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen-Âge à nos jours*, Québec, Presses universitaires de Laval, 2005.

28. Ilsen About et Vincent Denis, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010 ; Pierre Piazza [dir.], *Aux origines de la police scientifique : Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011 ; Jean-Marc Berlière et Pierre Fournié [dir.], *Fichés ? Photographie et identification, 1850-1960*, Paris, Perrin, 2011.

29. La mise en perspective la plus récente est proposée par Laurent Lopez et Jean-Noël Luc, « Nouvelles histoires de gendarmes et de policiers aux XIX^e et XX^e siècles. Regards sur l'historiographie récente des forces de l'ordre », *Histoire, économie et société*, n° spécial *Histoire de la force publique*, 2013-4, p. 3-19. Pour un inventaire des travaux réalisés, Édouard Ebel, Ronan L'Hérec et Jean-Noël Luc, *Bibliographie de l'histoire de la gendarmerie*, Vincennes, SHD, 2011, <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Bibliographie-de-l-histoire-de-la.html>. On se reportera aussi à la précieuse « Lettre aux amis de la police » dans laquelle Jean-Marc Berlière consigne régulièrement l'actualité bibliographique du domaine. Pour l'histoire du crime et de la justice : Jean-Claude Farcy, « Présentation de la Bibliographie d'Histoire de la justice française (1789-2011) », *Criminocorpus* [en ligne], <http://criminocorpus.cnrs.fr/outils/16581> ; Xavier Rousseaux, « Historiographie du crime et de la justice criminelle dans l'espace français (1990-2005). De la Révolution au XXI^e siècle », *Crime, Histoire & Sociétés*, 2006/2, p. 123-161.

30. Emmanuel Fureix et François Jarrige, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015.

31. Quentin Deluermoz, « "L'ordre est républicain" », in Marion Fontaine, Frédéric Monier et Christophe Prochasson [dir.], *Une contre-histoire de la Troisième République*, Paris, La Découverte, 2013, p. 83-96 ; Louis Hincker [dir.], *Citoyenneté, République, démocratie, 1789-1899*, Neuilly, Atlande, 2014, notamment p. 177-190 et 391-406.

32. Emmanuel Blanchard, Quentin Deluermoz et Joël Glasman, « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés*, 2011-2, p. 33-53 ; Emmanuel Blanchard, « Les forces de l'ordre coloniale entre conservatoires et laboratoires policiers, XVIII^e et XIX^e siècles », in Vincent Denis et Catherine Denys [dir.], *Polices d'Empire, XVIII^e-XIX^e siècles*, Rennes, PUR, 2012 p. 171-188 ; Emmanuel Blanchard et Joël Glasman, « Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie émergente », in Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin [dir.], *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2013, p. 11-41. Ce dernier ouvrage est l'œuvre d'un collectif, le GEMPA (Groupe d'études sur les mondes policiers en Afrique), qui témoigne de la vitalité du chantier.

33. Arnaud-Dominique Houte, « Pandore au masculin. La virilité incertaine des gendarmes du XIX^e siècle », in Anne-Marie Sohn [dir.], *Une histoire sans les hommes est-elle possible ?*, Lyon, ENS Éditions, 2013, p. 147-158.

34. Clive Emsley, "The Policeman as Worker. A Comparative Survey, 1800-1940", *International Review of Social History*, avril 2000, p. 89-110. C'est aussi la perspective, pour le XX^e siècle, de

policiers et gendarmes sont surtout des travailleurs – parfois des militaires ou des fonctionnaires – comme les autres, dont l'étude est susceptible d'enrichir l'histoire sociale dans son ensemble et ne saurait en être dissociée. Au-delà d'un Empire policier largement mythique, Aurélien Lignereux propose ainsi d'étudier « l'Empire des policiers », révélateur des « réalités quotidiennes du fait impérial »³⁵.

Ce désenclavement progressif n'a toutefois pas conduit à la dissolution du chantier autonome de l'histoire des forces de l'ordre, qui donne lieu à de premières synthèses³⁶ et renforce sa place dans l'enseignement et la recherche universitaires³⁷. Deux programmes successifs ont d'ailleurs bénéficié du financement de l'Agence Nationale pour la Recherche : conduit par Catherine Denys de 2006 à 2010, « Circulation et construction des savoirs policiers, 1650-1850 » (CIRSAP) réunit les spécialistes des polices du XVIII^e siècle, dont l'étude a été profondément renouvelée, et entretient un dialogue étroit avec les contemporanéistes ; piloté par Vincent Denis depuis 2013, « Histoire des systèmes policiers en Europe, XVIII^e-XIX^e siècles » (SYSPOE) élargit l'enquête en explorant plus globalement l'ensemble des activités de police, quels qu'en soient les supports institutionnels.

L'heure est à l'exploration de nouveaux horizons spatio-temporels. En amont du XIX^e siècle, la barrière traditionnelle de la Révolution française est de plus en plus souvent mise en discussion, tandis que l'on mesure mieux la portée fondatrice de l'expérience impériale³⁸. En aval, le XX^e siècle et ses archives largement inédites mais inégalement accessibles commencent à susciter l'appétit des dix-neuviémistes, tentés d'y prolonger l'enquête³⁹. Le cadre national des études institutionnelles est également questionné, remis en perspective dans le cadre d'une histoire comparée des gendarmeries et des polices⁴⁰ et accompagné d'approches multiscalaires qui abordent d'autres

Christian Chevandier dans *Policiers dans la ville, une histoire des gardiens de la paix*, Paris, Gallimard, 2012.

35. Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon. Policiers et gendarmes dans les départements annexés, 1796-1814*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 355.

36. Malcolm Anderson, *In Thrall to Political Change. Police and Gendarmerie in France*, Oxford, Oxford University Press, 2011 ; Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2011 ; Jean-Noël Luc [dir.], *Histoire de la gendarmerie*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2015.

37. Parmi d'autres exemples, l'Université Paris IV-Sorbonne accueille un cours de licence (depuis 2009) et un séminaire de master (depuis 2001), « Gendarmeries, polices et sociétés, XIX^e-XXI^e siècles », pilotés par Arnaud-Dominique Houte et Jean-Noël Luc. Le Centre de Recherche en Histoire du XIX^e siècle (EA3550, Paris I – Paris IV) consacre l'un de ses quatre axes de recherche à « Désordres, insécurités, gendarmerie, polices et armée au XIX^e siècle ».

38. Jacques-Olivier Boudon [dir.], *Police et gendarmerie dans l'espace napoléonien*, Paris, SPM-Institut Napoléon, 2013.

39. En témoigne le parcours de Jean-Marc Berlière, dont les travaux se concentrent désormais sur la police de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs études intègrent déjà l'Entre-Deux-Guerres au XIX^e siècle et bâtissent ainsi une séquence mi-XIX^e-1940 dont la fécondité est indéniable ; gageons que l'on pourra bientôt atteindre de la même manière les années 1960, qui semblent clôturer par de nombreux aspects la fin d'un très long XIX^e siècle.

40. Arnaud-Dominique Houte et Jean-Noël Luc [dir.], *Les gendarmeries dans le monde (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, PUPS, 2015.

lieux : capitales et métropoles⁴¹, territoires annexés⁴², espaces coloniaux⁴³, départements frontaliers, ports et gares⁴⁴, etc.

SOCIÉTÉS ET FORCES DE SÉCURITÉ, ENTRE LIEN ET DISTANCE

Sans prétendre épuiser les multiples dimensions de ce foisonnement historiographique, ce dossier voudrait rendre visible le dépassement déjà ancien de l'histoire institutionnelle des polices et montrer comment celle-ci laisse place à une histoire des différents types de rapports que les sociétés entretiennent avec les questions de sécurité et les forces censées les prendre en charge. Il s'agit désormais de montrer comment les populations aussi « font » et pensent leur(s) police(s), comment elles les investissent, au fil d'une histoire dont le sens ne se résume pas à une dépossession des habitants des moyens de leur sécurité au profit de forces spécialisées, et encore moins au désintéret des premiers pour ces questions. Aussi le présent dossier emprunte-t-il principalement le point de vue des populations pour mener cette histoire relationnelle des rapports entre sociétés et forces de sécurité.

Rappelons-le : ces deux termes ne constituent en rien des entités figées. Les *sociétés* – et le pluriel est essentiel – sont faites de groupes pluriels, en concurrence et en interaction, qu'il faudrait décliner selon les lieux, les activités socio-professionnelles, l'âge ou le sexe ; elles-mêmes produisent des systèmes de régulations, plus ou moins formalisés, qui s'expriment dans la rue, le quartier, l'atelier, la famille, le village. Est-il encore nécessaire de rappeler la diversité des *forces de sécurité* – le flou de la notion est délibéré – qui prennent l'uniforme des sergents de ville, des gendarmes, des gardes champêtres, des gardes nationaux, des militaires parfois, mais aussi le visage des commissaires, inspecteurs, maires, préfets, etc. ? De l'un à l'autre, les frontières sont d'ailleurs poreuses, marquées, d'une part, par diverses formes de délégation de la puissance publique, par le port de l'arme ou de l'uniforme, dont on sait combien ils sont largement partagés dans la société du XIX^e siècle⁴⁵, institutionnalisées, d'autre part, par les organisations internes des administrations, qui sont tout aussi mouvantes. En témoignent les

41. Quentin Deluermoz, « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin au tournant du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013-3, p. 55-85.

42. Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon...*, *op. cit.*

43. Parmi les thèses récemment soutenues, citons Damien Lorcy, *Sous le régime du sabre : la gendarmerie en Algérie, 1830-1870*, Rennes, PUR, 2011 ; Bénédicte Brunet-La Ruche, *Crime et châtiement aux colonies : poursuivre, juger et sanctionner au Dahomey de 1894 à 1945*, thèse d'histoire sous la direction de Sophie Dulucq, Université Toulouse 2, 2013, inédit ; Joël Glasman, *Les corps habillés au Togo. Genèse coloniale des métiers de police*, Paris, Karthala, 2015.

44. Organisé à Aix-en-Provence en juin 2015, dans le cadre du programme SYSPOE, le colloque international *Les systèmes policiers et leurs territoires, XVIII^e-XIX^e siècles* offre un premier inventaire de ces démarches.

45. Arnaud-Dominique Houte, « Prestiges de l'uniforme. Policiers et gendarmes dans la France du XIX^e siècle », *Clio, Femmes, genre, histoire*, n° 36, 2012, p. 153-165.

politiques des autorités publiques hésitant entre des tentatives de rapprochement vis-à-vis des populations administrées (longue durée de résidence, facilité de mariage, faible contrôle hiérarchique) et, au contraire, un travail de distanciation (mobilité des effectifs, casernement, forte discipline interne). Intervient aussi l'intense stratification sociale qui caractérise les agents de l'ordre, les plus hauts échelons correspondant à une élite sociale et politique parfois éloignée des réalités du terrain, mais enserrée également dans d'intenses champs de force⁴⁶.

Sans s'enfermer dans des définitions *a priori*, il s'agit donc d'étudier ces points de contact, de croisement et de rupture entre forces de sécurité et sociétés. En empruntant le point de vue des populations, on peut accorder davantage d'attention à ce qui est parfois saisi de loin : la coexistence d'ordres variables sur le territoire, l'ambivalence des attitudes sociales à l'égard des questions de sécurité, la pluralité des formes de prise en charge des questions de police, la dissociation entre demande de justice, définition du droit et critique de l'État. Cette approche permet également d'interroger les situations de dérégulation sociale, quand se distend le tissu ancien de la cohésion et de la surveillance (la société des « voisins »), fragilisé ou remodelé par l'intensification des mouvements de population – l'exode rural et l'essor urbain – ou les mutations des formes de production. Pour combler les vides, émergent des tissages complexes d'initiatives privées, communautaires ou publiques dont il faudrait observer plus finement logiques et modes de structuration⁴⁷. En arrière-plan, c'est bien le problème de la « demande sociale » qu'il faut prendre à bras le corps : comment les politiques policières pourraient-elles s'imposer dans l'espace social si elles ne répondent pas, d'une manière ou d'une autre, à une attente – fût-elle diffuse ou incertaine – des populations ? Comme le rappelle Jacques Revel, poursuivant le dialogue des historiens avec Michel Foucault, « les hommes ont besoin des institutions, ce qui est une manière de dire qu'ils se servent d'elles autant qu'ils les servent ». À trop se focaliser sur la police oppressive (bien réelle), on en oublierait « la formule

46. Claude-Isabelle Brelot, « Conflits et déclassé : la légitimité de l'histoire des élites en question », *Cahiers d'histoire*, 2000-4 ; Pierre Karila-Cohen, *La masse et la plume. Essai sur le charisme préfectoral dans la France du XIX^e siècle*, mémoire inédit d'habilitation en histoire sous la direction de Dominique Kalifa, Université Paris I, 2014.

47. Sur ce phénomène, et sa relation à une histoire de la violence, cf. François Ploux, « L'homicide en France (XVI^e-XIX^e siècles) », in Laurent Mucchielli, Pieter Spierenburg [dir.], *Histoire de l'homicide en Europe de la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 83-106. Aux marges du monde urbain, cf. John Merriman, *Aux marges de la ville ; faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris, Seuil, 1994. La pluralité des formes d'ordre, publiques et communautaires, est étudiée pour le XVIII^e siècle par Marco Cicchini, *La police de la République. L'ordre public à Genève au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2012. En aval, la Première Guerre mondiale – ses villes et ses villages désorganisés par la mobilisation – constitue un observatoire privilégié : Louis Panel, *La Grande Guerre des gendarmes*, Paris, Nouveau Monde, 2013 ; Arnaud-Dominique Houte, « Policiers de bonne volonté ? L'impossible constitution d'une garde civile en France (1913-1920) », *Vingtième Siècle*, avril-juin 2013, p. 159-170. Organisé à Melun en 2016 par Jonas Champion, Laurent Lopez et Guillaume Payen, le colloque *Une autre histoire de l'Europe en guerre* devrait explorer ces perspectives.

du besoin», c'est-à-dire tout ce qui la rend acceptable, sinon désirable⁴⁸. Aussi l'histoire de la sécurité relève-t-elle d'une coproduction, à parts inégales, qui ne saurait se réduire à l'histoire des décisions prises en haut et des réceptions subies en bas.

Ce problème a d'ailleurs pris un tour particulier en matière policière, à la suite des pistes ouvertes par le sociologue américain Egon Bittner. Si celles-ci n'ont guère été investies par l'historiographie française, les historiens étrangers de la police, les sociologues et politistes français, s'en sont emparés de longue date, suivant des interprétations certes divergentes⁴⁹. Pour Bittner, le mandat de la police est établi par sa capacité à recourir à la force lorsque la situation l'exige, c'est-à-dire lorsqu'un problème ne peut être résolu que par l'usage d'une coercition non négociable et réclamée par le public. En d'autres termes, ce ne serait pas tant la loi pénale, mais plutôt les circonstances et, dans une certaine mesure, la demande, qui fonderaient l'habilitation policière. Poussée plus avant, ce type de lecture qui place sur le devant de la scène les relations entre populations et polices a même pu nourrir une sorte de théorie du pacte, qui insisterait sur les demandes venues des populations. À relire tout un pan de la bibliographie, cette vision «contractualiste» fait office de grand paradigme pour rendre compte du mouvement corollaire de pacification, de reflux des violences et d'extension de l'État à l'échelle du XIX^e européen⁵⁰. À l'évidence, cette lecture trop monolithique ne convainc pas pleinement : bien des travaux comparés ont montré combien cette association entre forces de police et pacification était friable, dépendante des contextes⁵¹. La multiplicité des acteurs et leurs divergences d'intérêts compliquent de plus l'analyse et nourrissent des contradictions parfois insolubles, lorsque, sous la pression des sociétés, la police tend à devenir «un service public parmi d'autres»⁵². Ces débats posent néanmoins de manière aiguë le problème essentiel du consentement et de la légitimité implicite de l'action policière, qui peut sous-tendre l'exercice de la violence légitime et sa contestation⁵³.

48. Jacques Revel, «L'institution et le social», *Un parcours critique*, Paris, Galaade, 2006, p. 85-110.

49. Egon Bittner, *Aspects of Police Work*, Boston, NUP, 1990 ; «De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police», *Cahiers de la Sécurité intérieure*, nov. 1990-janvier 1991, p. 224-235. Sur ces appropriations, Jean-Paul Brodeur, «Le travail d'Egon Bittner : une introduction à la sociologie de la force institutionnalisée», *Déviance et Société*, 2001-3, p. 307-323.

50. Clive Emsley, *Gendarmes and the State*, *op. cit.*

51. Jean-Paul Brodeur, «Que dire maintenant de la police?», in Dominique Monjardet, *Notes inédites sur les choses policières, 1999-2006*, Paris, La Découverte, p. 255-268.

52. Jean-Louis Loubet del Bayle, «Vers une monopolisation policière du contrôle social», *Cahiers de la Sécurité intérieure*, 2001-2, p. 208.

53. Comme le résume Jean-Paul Brodeur : «La police ne peut opérer que sur la base d'un consentement de la population et de ses parties distinctes à se soumettre à son autorité. Cette base d'opération autorise, certes, l'existence diverse de formes de dissensus. Toutefois, lorsque l'équilibre général entre le consentement à subir l'autorité de la police et le défi de cette autorité se rompt au profit de ce dernier, l'exercice de la police devient de plus en plus problématique» (loc. cit., p. 264). Voir, dans une perspective proche de notre dossier, Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard [dir.], *Citoyens et délateurs. La délation peut-elle être civique?*, Paris, Autrement, 2005.

Pour dépasser ces blocages, l'analyse historique paraît capable d'introduire une épaisseur temporelle et de sortir des perspectives surplombantes et des questions récurrentes. Il s'agit donc de passer ici d'une histoire sociale des institutions policières à une histoire sociale et culturelle du *fait policier*, qui s'interroge sur la pluralité des prises en charge des formes de police et sur la naturalisation – profonde mais toujours inachevée⁵⁴ – de la place des forces de sécurité, articulées à des administrations lointaines, dans les sociétés françaises et nord-européennes contemporaines. Partant d'acteurs concrets, de représentations situées et d'actions de terrain, cette histoire a le mérite de mettre en avant les mutations de longue durée qui touchent les organisations sociales et les sensibilités, de faire du cadre national, non un lieu, mais un objet de l'analyse, et de restituer leur place aux spécificités locales et aux discontinuités des situations. Dans cette perspective, le XIX^e siècle apparaît bien comme un moment d'observation essentiel, puisqu'il se situe à la jonction entre un « ancien régime » revisité et fondateur et une modernité de l'État qui s'imposerait à la fin du siècle. En témoigne le simple changement de sens du mot « police », passant de l'administration large des biens et des choses à la désignation de corps professionnalisés spécifiquement chargés des questions d'ordre et de sûreté – même si le mot conserve, à chaque fois, sa part de flottement.

CINQ ÉTUDES DE CAS

En matière policière, si la Révolution française (1789-1799) constitue une inflexion majeure, à la source de nombreux projets inaboutis qui vont rejaillir dans les débats du siècle à venir, elle ne représente pas une rupture absolue⁵⁵. On connaît désormais l'intense réflexion qui a caractérisé, à une échelle européenne, la « police des Lumières », qui prend des formes différentes dans les espaces britannique, français ou germanique⁵⁶. C'est ce que rappelle le premier article, dans lequel Emmanuel Berger et Émilie Délivré montrent comment, dans la Belgique annexée comme dans le royaume du Wurtemberg, des modes particuliers de débat et d'exécution de la loi ont été expérimentés, entre longue durée des organisations juridiques locales et nécessités nées des mutations postrévolutionnaires. Ils pointent ainsi, dans des contextes politiques différents et jusqu'au milieu du siècle, l'importance des interventions populaires dans la discussion et dans l'application

54. Sur l'inachèvement des systèmes socio-politiques, cf. Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 2004 (1967).

55. Vincent Denis, « Comment le savoir vient aux policiers : l'exemple des techniques d'identification en France, des Lumières à la Restauration », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2008-2, p. 91-105.

56. Paolo Napoli, *Naissance de la police moderne : pouvoirs, normes, société*, Paris, La Découverte, 2003 ; Catherine Denys, Vincent Milliot, Brigitte Marin [dir.], *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2009.

de la loi. Avec les gardes nationales algériennes, Emmanuel Blanchard nous plonge dans une autre dimension du sujet : il met en évidence l'importance du terrain colonial, ici l'Algérie, pour comprendre l'intrication puissante qui lie citoyenneté, port des armes et sécurité dans la France du XIX^e siècle. Surtout, il révèle comment le choix des personnes chargées de ces forces policières peut être un véritable outil d'« ingénierie sociale » et travailler les formes de construction de la société coloniale – et les tensions qui la traversent : la production policière est aussi production d'ordre social et politique⁵⁷. Quentin Deluermoz et Aurélien Lignereux s'interrogent, pour leur part, sur les deux séquences des régimes considérés comme les plus « policiers » du siècle. En comparant Premier et Second Empire, reprenant ainsi le problème ancien et complexe de la corrélation entre régime politique et forces policières, ils établissent, d'une part l'existence d'un « style impérial » de politique de sécurité, et, d'autre part, la manière avec laquelle ce dernier s'adapte à des attentes sociales émergentes, elles-mêmes adossées à des arrangements locaux et des dynamiques de longue durée. Philipp Müller revient quant à lui sur l'importance de la médiatisation des questions criminelles à la fin du siècle⁵⁸. À partir de l'exemple de Berlin et d'une approche mêlant l'histoire des représentations et l'histoire de la police telle qu'elle a été impulsée en Allemagne par Alf Lüdtke⁵⁹, il montre comment la construction médiatique fait participer le « public » aux affaires en cours et comment, ce faisant, le fait policier déborde du seul cadre des institutions qui en portent le nom. Il interroge, à partir de là, la « mise en police » spécifique dans une grande ville moderne et industrielle. Cette médiatisation est tout aussi importante dans le cas des « citoyens-policiers » observés par Arnaud-Dominique Houte ; la question de la défense citoyenne reste, à la fin du siècle, une réalité faite de pratiques diverses et inattendues et un thème vif du débat public. Entre rejet et célébration, elle participe d'un débat international sur l'action citoyenne, où perce le (contre-)modèle des États-Unis, et témoigne des déplacements qui se sont opérés depuis les milices citoyennes du début du siècle, du fait de l'imposition de forces professionnelles de police.

Par-delà leur spécificité propre, tous ces articles mobilisent des sources exhumées et utilisées de longue date dans le chantier des études policières et gendarmiques : des archives institutionnelles, qui éclairent aussi bien l'administration centrale que ses déclinaisons les plus locales, des sources judiciaires, la presse, à tous ses niveaux et jusque dans les bas de page, l'iconographie, les romans, les archives de soi, etc. La liste pourrait encore s'enrichir de nouveaux documents, mais l'essentiel est bien la manière de

57. Pour un autre terrain, cf. David Arnold, *Police Power and colonial Rule, Madras, 1859-1947*, Oxford, Oxford University Press India, 1987.

58. Dominique Kalifa, *op. cit.*

59. Par exemple, Alf Lüdtke, *Sicherheit und Wohlfahrt, Polizei, Gesellschaft und Herrschaft im 19 und 20 Jahrhundert*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1992.

les interroger, qui autorise d'autres regards : comparaisons dans le temps et l'espace, approche internes et externes, perspectives coloniales et locales, etc. Ce faisant, la démarche rompt plus encore avec l'histoire linéaire de l'imposition de l'État qui pèse parfois en arrière-plan. Constituant plutôt autant d'« épreuves d'État »⁶⁰, elles ouvrent la voie à une autre histoire des questions de sécurité et de défense du droit, et de leur institutionnalisation.

*

À l'évidence, bien des aspects manquent : il aurait fallu accorder davantage de place aux ordres policiers alternatifs, tels qu'ils se construisent notamment au cours des séquences révolutionnaires, où perce une autre histoire, discontinue et décalée⁶¹. De même, trop peu de place a été accordée à la violence d'État et à ces moments qui rappellent combien cette histoire n'est pas celle, irénique, d'une co-construction paisible d'un espace commun, mais est aussi un terrain de lutte et de conflit. Il nous a cependant semblé que cette histoire, qui considère notamment les « fragiles naissances du maintien de l'ordre », était mieux balisée et qu'elle constituait un arrière-plan plus familier aux historiens du XIX^e siècle⁶². Ajoutons, enfin, que la dimension transnationale est trop peu présente⁶³, et que les comparaisons menées ici sont encore trop timides pour situer plus précisément les phénomènes observés dans une trame historique plus longue. L'espace couvert ici gagnerait à être élargi⁶⁴; et les propositions abordant des séquences spatiales ou temporelles plus vastes soulignent, contre les cheminements évolutifs rudimentaires (du non-État à l'État, du despotisme à la démocratie, etc.), la diversité des voies possibles. La séquence abordée ici n'en est qu'une des formes et son interprétation pourrait alors être poussée plus avant⁶⁵. Jalons pour une approche non policière de la police, les articles

60. Dominique Lihnhardt, « Avant-propos : épreuves d'État. Une variation sur la définition webérienne de l'État », *Quaderni*, 2012, p. 5-22.

61. Patricia O'Brien, "The Revolutionary Police of 1848" in Roger Price [dir.], *Revolution and Reaction, 1848 and the french Second Republic*, London, Barnes and Noble, 1975, p. 135-144; Vincent Denis et Bernard Gainot [dir.], *Un siècle d'ordre public en révolution*, Paris, SER, 2009; Quentin Deluermoz, "Police Forces and Political Crisis : Revolution, Policing Alternatives and Institutional Resilience in Paris, 1848-1871", *Journal of Urban History*, à paraître.

62. « La violence d'État. Les fragiles naissances du maintien de l'ordre en France (1800-1930) », *Déviance et Société*, 2008-1.

63. Pour une collecte d'études des circulations : Catherine Denys [dir.], *Circulations policières (1750-1914)*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2012.

64. Pour la Grande-Bretagne, cf. par exemple le programme de recherche en cours d'Anja Johansen « Quarrelsome Citizens : Emerging Police Complaints Cultures in London, Paris and Berlin, 1880s-1914 ». Pour l'Espagne, cf. François Godicheau, « Entre histoire sociale des conflits et histoire des concepts : protestation et ordre public en Espagne dans le dernier tiers du XIX^e siècle », *Les Cahiers de Framespa*, n° 12, 2013.

65. Par exemple, Jean-Paul Brodeur, « Force policière et force militaire », in Frédéric Lemieux et Benoît Dupont [dir.], *La militarisation des appareils policiers*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 41-56; Alain Testart, « Trois arguments pour une théorie nouvelle », in *La Servitude Volontaire, II*, Paris, Errance, 2004, p. 81-109. On se reportera aussi au projet « Analyse du vigilantisme » mené par Gilles Favarel-Garrigues et Laurent Gayer dans le cadre du CERI (Sciences-Po Paris).

réunis dans ce dossier invitent en tout cas à réinterroger les voies plurielles par lesquelles les sociétés se dotent de forces chargées de l'exercice de la violence légitime comme de la régulation négociée de l'espace social.

*Quentin Deluermoz est maître de conférences
à l'Université Paris-Nord Villetaneuse et membre de l'IUF
Arnaud-Dominique Houte est maître de conférences
à l'Université Paris-Sorbonne
Aurélien Lignereux est maître de conférences à l'IEP de Grenoble*